

## DELEGATION DE SIGNATURE FINANCIERE n° DS 26-02 F

**Le président de l'Université de Toulouse Capitole,**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**Vu** l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent PERRUSSEL, Directeur de l'UFR Informatique** à effet de signer, pour le **CRB 914** les actes suivants :

#### **1.1 : En dépenses dans la limite des crédits ouverts et disponibles :**

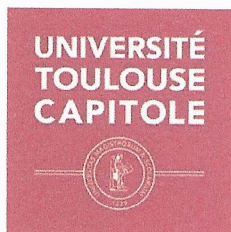
- Les engagements de dépenses dont le montant est inférieur à 2 500€ HT à l'exception des dépenses en matière de déplacements professionnels ;
- Les engagements de dépenses en matière de déplacements professionnels, hormis ceux le concernant, sans limitation de montant ;
- Les états de frais engagés par les missionnaires hormis ceux le concernant ;
- Les certifications de service fait sans limitation de montant.

#### **1.2 : Les ordres de mission temporaires hormis ceux le concernant.**

**1.3.** Délégation est également donnée à **Monsieur Laurent PERRUSSEL, aux fins de validation dans les applications informatiques financières** de l'Université Toulouse Capitole correspondantes, des actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 ci-dessus.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent PERRUSSEL**, délégation est donnée à **Monsieur Sylvain CUSSAT-BLANC, Directeur Adjoint de l'UFR Informatique**, aux fins de signer les actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 de l'article 1er, ainsi que de leur validation dans les applications informatiques financières de l'université Toulouse Capitole correspondantes.



### Article 3

La présente délégation prend effet, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Elle sera transmise à l'agent comptable.

La délégation de signature en date du 18 septembre 2024 consentie à Monsieur Laurent PERRUSSEL et Monsieur Frédéric AMBLARD est abrogée.

Fait à Toulouse, le 18 mars 2026

**Hugues KENFACK**  
Président

### Le(s) délégataire(s)

Monsieur Laurent PERRUSSEL  
Vu et pris connaissance le

Monsieur Sylvain CUSSAT-BLANC  
Vu et pris connaissance le

